

Acquisitions foncières

Rapporteur : M. Le Président

Modalités d'affectation des crédits

Rappels

Sur proposition de la commission habitat du 6 mars 2002, validé par le bureau du 15 mars 2002 pour approbation du BP en séance du Conseil de Communauté du 29 mars 2002, la commission Habitat a décidé de l'inscription d'un montant d'acquisition foncière de 152.000 €.

Cette somme a été inscrite initialement en section de fonctionnement comme des subventions aux communes au BP 2002.

Cependant, compte tenu :

- du déficit de production du logement social sur l'agglomération et plus particulièrement du déséquilibre entre ville centre et communes périphériques,
- des principes budgétaires énoncés lors du vote du BP 2002 relatifs à la limitation des fonds de concours et des subventions aux communes (dégradation du coefficient d'intégration fiscale et à terme de la DGF)

Un appui technique sera apporté par l'Agence Foncière du Doubs pour le montage d'opérations et l'aide à la négociation avec les propriétaires fonciers (mission a été confiée par convention à l'Agence Foncière par la C.A.G.B.).

Les communes pourront donc utilement transmettre les D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) à la C.A.G.B. concernant les terrains en question, ce qui permettra également de mettre en place une veille foncière.

Par ailleurs, l'aide des autres collectivités, en particulier de la Région, sera recherchée pour les acquisitions foncières.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **modifie l'inscription budgétaire portée au BP 2002 et inscrit 152 000 € en investissement au compte budgétaire 21.**
- **soutient l'acquisition foncière des communes de la Périphérie par l'achat de terrains dans le cadre d'opérations intégrant du logement locatif à loyer modéré.**

Pour extrait conforme,

Le Président